

SEANCE DU DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT

Date de convocation

3 septembre 2018

Date d'affichage

3 septembre 2018

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

L'An Deux Mille Dix Huit, le dix septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Bury s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David – M. THEROUDE Réginald - Mme CHASSEING Françoise - Mme DUCLOS Sylvie – Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie – Mme FAY Véronique - M. GALY Sylvain - Mme GAULIER Denise – Mme GODEFROY Laëtitia - M. GOULARD Cyril – M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. GRUAIST Jérôme – M. GUYARD Laurent – M. HENONIN Jean-Marc – Mme LACAU Ingrid – M. MOUREY Christian — M. THIBERGE Didier - Mme VANDROMME Marie-Hélène.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme FAUVEL Sylvie a donné pouvoir à Mme VANDROMME Marie-Hélène
Mme KORMANN Christelle a donné pouvoir à M. GOULARD Cyril
Mme PIAI Nadia a donné pouvoir à Mme DUCLOS Sylvie
M. SENMARTIN Gérard a donné pouvoir à M. BELVAL David

ABSENTS EXCUSES: M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 juin 2018.
2. Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
3. Ouverture dominical exceptionnelle du magasin LIDL pour 2019.
4. Transfert de compétence Maitrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR) à SE60.
5. Demandes de subventions travaux église.
6. Mise à jour du tableau des effectifs.
7. Communications diverses.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h15, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. GOULARD Cyril a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 juin 2018.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 14 juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans remarques particulières.

Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire explique qu'il doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal, des décisions prises dans le cadre de sa délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la liste est la suivante :

Décision n° 2018-01 du 24 avril 2018 portant sur la Passation d'un avenant de transfert sur le marché de Coordonnateur SPS n° 17-107 pour la réalisation d'un pôle médical à Bury (60).
Cette décision fait suite à la cessation d'activités de la Société BET EURONORMES suite au départ à la retraite de son Gérant, Monsieur Joël HECQUET et à la cession de son fonds libéral à la SAS PREVENTEC à compter du 30/03/2018.

Décision n° 2018-02 du 15 mai 2018 portant passation des marchés de travaux relatifs à la Réalisation du pôle médical à Bury (60).
Cette décision fait suite à l'analyse opérée par le maître d'œuvre du projet, l'ATELIER D'ARCHITECTURE, mandataire du groupement, et le classement des offres des candidats suivant les critères de jugement des offres prévus au règlement de la consultation.

Décision n° 2018-03 du 6 juillet 2018 portant autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n° 1 pour la réalisation du pôle médical à Bury (60).
Cette décision fait suite à la nécessité de passer des travaux en plus-value pour l'opération et le lot cité en référence (Entreprise PIVETTA, pour un montant de 25 851,00 € HT).

Décision n° 2018-04 du 20 juillet 2018 portant passation de contrats d'assurance pour la réalisation d'un Pôle Santé Pluridisciplinaire à BURY.
Cette décision fait suite à la signature des contrats relatifs à la prestation assurance avec la Société GRAS SAVOYE.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de ces Décisions.

Ouverture dominicale exceptionnelle du magasin LIDL pour 2019

Monsieur le Maire précise que par lettre du 3 juillet dernier, le magasin LIDL de Bury demande l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement les dimanches 15, 22 et 29 décembre 2019 jusqu'à 19h30.

La délibération autorisant l'ouverture dominicale de LIDL est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Transfert de compétence Maitrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR) à SE60

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Concrètement, le Pôle Énergie du SE60 assure la conduite des études préalables et propose un programme d'interventions en vue d'une gestion optimisée, d'une utilisation rationnelle des énergies et du développement des énergies renouvelables. Dotée de ces outils et confortée par l'expertise du SE60, la collectivité peut passer à l'action en toute connaissance de cause, tout en conservant l'entière maîtrise de ses travaux.

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

Sans autre question, la délibération autorisant le transfert de compétence (MDE/EnR) à SE60 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demandes de subventions travaux église

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil, une demande de subvention à nos partenaires habituels (Département et État) pour des travaux de réfection de toiture et de reprise des arases de la corniche du bas-côté nord sur l'Église de Bury, avec également la pose d'un paratonnerre.

Le bilan financier de cette opération pour un total de 105 115,75 euros est le suivant :

- Mission maîtrise d'œuvre : 7 980 euros
- Fourniture et pose d'un paratonnerre : 10 200 euros
- Travaux charpente et couverture, Entreprise Lelu pour 66 626,05 euros
- Travaux de reprise des arases, Entreprise Charpentier pour 20 309,70 euros

Sans autre question, la délibération autorisant des demandes de subventions pour des travaux sur l'église est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise à jour du tableau des effectifs

Sur ce point, monsieur le Maire explique que cette mise à jour concerne le transfert d'un agent du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe au grade de rédacteur et la libération de deux postes d'adjoint technique après le départ de deux agents en retraite.

Sans autre question, la délibération approuvant le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses

Construction MacDonald's :

Cette société vient de mettre en place les panneaux de chantier sur le terrain proche de Kandy. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait depuis plus d'un an proposé un autre terrain, plus adapté à ce genre de construction, malgré la promesse que McDonald's n'irait pas contre la volonté de la commune, cette offre a été refusée et le permis de construire a été déposé et ceci malgré le refus de monsieur le Maire de prendre en charge les raccordements eau et électricité. Il est précisé que le refus de ce permis par la mairie aurait conduit inévitablement la société McDonald's à entamer une action en justice (Tribunal administratif) contre la commune dont le coût financier aurait grevé durablement les finances communales sans quasiment aucune chance d'obtenir gain de cause.

En conclusion, malgré les multiples propositions de monsieur le Maire pour trouver une autre solution à cette implantation, ce projet devrait se réaliser sur le terrain servant de parking à l'enseigne Kandy, cette zone est depuis les années 80 destinée à accueillir des magasins. Afin de limiter les nuisances, monsieur le Maire a contraint McDonald's à retravailler son projet en incluant les demandes suivantes :

- installer un système de filtration plus performant afin d'éviter toutes odeurs à l'extérieur du bâtiment,
- signer une convention avec le gérant pour éviter les dépôts de déchets dans la rue et sur le parking,
- installer des éléments de verdure afin d'habiller la bordure du parking et la rue Duvivier pour dissimuler au mieux le bâtiment.
- installer une barrière pour sécuriser le parking pour éviter tout attroupement lors de la fermeture de l'établissement et d'autre part, mettre en place une signalétique routière pour l'accès au restaurant par le rond-point et interdire l'accès à la rue Duvivier par la droite en sortant du parking.

Par ailleurs, il sera demandé à cette société d'être particulièrement vigilante quant au recrutement des employés en privilégiant les emplois Burysiens.

Mme LACAU Ingrid se fait l'écho des riverains qui, effectivement, n'avait pas compris pourquoi la mairie avait signé le permis de construire, une pétition contre ce projet est en circulation. Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique aura lieu en mairie le 11 septembre à 20 heures a ce sujet.

Pôle de santé :

La construction du pôle médical se poursuit, la municipalité assiste tous les lundis aux réunions de chantier.

Communications :

Monsieur le Maire :

- Il y a eu peu de délinquance cet été sur le territoire de la commune et les discussions avec les jeunes pour désamorcer les problèmes ont été fructueuses.
- Une réception a eu lieu à Saint-Claude pour les 100 ans de monsieur Fauvaux.

Monsieur THEROUDE Reginald :

- Cet été, les services techniques ont rénové intégralement les w.c. du bâtiment 2 à l'école du centre.
- Les nouveaux abris-bus sont en place, quelques malfaçons ont été constatées.
- Il y a eu cet été moins de réclamations concernant les tontes, sûrement à cause de la météo très sèche.
- Les travaux à Saint-Claude concernant les réseaux vont bientôt commencer avec une fermeture de la route départementale. Le SIVOM finance les tuyaux, mais ne prend pas en charge la réfection des trottoirs. Dès que possible une communication sera faite concernant les changements d'horaires des bus de transport scolaire. La Région doit encore les valider.

Madame CHASSEING Françoise :

- Le 18 juillet, l'association « Âge d'Or de Bury » a organisé son buffet d'été avec la remise de la médaille de la ville à Fabienne MLYNARCZYK pour ses 25 ans de Présidence de l'association.
- Fin août, l'école de Saint-Epin a été cambriolée, malgré l'absence d'effraction, une plainte a été déposée.
- Le 28 septembre, organisation par la bibliothèque d'une soirée cinéma pour le 100^e anniversaire de la guerre 14/18. Entrée libre.
- Le 4 octobre prochain aura lieu la première réunion pour la préparation du téléthon.

Madame DUCLOS Sylvie :

- La rentrée scolaire s'est bien passée dans le calme.
- Les effectifs sont globalement en baisse, ce qui permet d'avoir des classes allégées.
- 2 nouvelles institutrices ont intégré les écoles de Bury.

Monsieur GOULARD Cyril :

Sur le SIRS, la rentrée a été plus mouvementée avec notamment le cambriolage évoqué par Mme Chasseing et la remise en fonction du système d'alarme.

Les effectifs scolaires sont aussi légèrement en baisse.

- École de Rousseloy : 18 grande section/CP.
- École de Saint-Claude : 18 petite section.
- École de Saint-Epin, primaire : 2 classes (hors CP) de 18 et 24 élèves.

Mme GODEFROY Laëticia s'inquiète des travaux sur la départementale dans Saint-Claude, notamment pour la circulation des véhicules prioritaires, des médecins ou des infirmiers pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. Monsieur Theroude répond que normalement toutes ces personnes ont été invitées à se signaler afin d'organiser, avec le personnel du chantier, le déplacement du personnel médical sur Saint-Claude.

Mme LACAU Ingrid intervient pour signaler que l'abris-bus, rue Duvivier, est du côté de la descente et non, plus logiquement, du côté de la montée. Monsieur le Maire explique que cela est dû à l'implantation future du McDonald's, mais que l'emplacement de l'abris-bus va être revu.

Sans autre question, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.